

**AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À tous les membres du Conseil de la MRC des Chenaux,

AVIS SPÉCIAL vous est, par la présente, donné, par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Chenaux est convoquée par Monsieur Patrick Baril, secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le vendredi 15 juillet 2022 à 15h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Séance tenue à huis clos;
2. Ouverture de la séance;
3. Constatation de l'avis de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole – demande du ministère des Transports du Québec concernant le dossier numéro 436949 quant à la conformité du dossier avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux;
6. Période de questions;
7. Clôture de la séance.

Donnée à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 13 juillet 2022.



Patrick Baril
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Patrick Baril, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Chenaux, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 15 juillet 2022 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 13 juillet 2022, et ce conformément au Code municipal et aux mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec.

Je donne ce certificat, le 13 juillet 2022,



Patrick Baril
Directeur général et secrétaire-trésorier